

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 4 juin 2018 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Gilles Boily, mandataire de Digicom inc. pour l'installation d'une tour de communication au 110, chemin du Cap, Saint-Honoré.

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande consiste à permettre l'installation d'une tour de communication dans le secteur de la Chute-à-François avec une marge avant de 29.58 m, une marge latérale gauche de 27,45 m et une marge latérale droite et arrière de 5 m, contrevenant aux articles 10.2.1 et 10.2.3 du règlement de zonage 707.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Secteur Chute-à-François, Saint-Honoré

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce quinzième jour de mai
deux mille dix-huit.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, de la Municipalité de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet de la Ville, le 15 mai 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour de mai 2018.

